**COMMUNE DE FOUNEX**
*Municipalité*

# Préavis N° 49/2016-2021

## Demande de crédit d'étude complémentaire de CHF 66'000.00 TTC en vue de financer l'étude de l'agrandissement et de la transformation en synthétique du terrain de football côté Jura du centre sportif

*Crédit d'étude complémentaire au préavis N° 7/2016-2021*

Responsabilité du dossier :
***Installations sportives***
***M. Jean-Pierre Debluë - municipal***

Founex, le 5 octobre 2018

# TABLE DES MATIÈRES


| | | |
|---|---|---|
| 1. | Introduction | 3 |
| 2. | Description de l'étude | 3 |
| 3. | Description des prestations | 5 |
| 4. | Coûts de l'étude | 5 |
| 5. | Conclusions | 6 |

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## 1. Introduction

Dans le cadre de sa politique visant à favoriser la pratique du sport et le développement des sociétés sportives locales avec le préavis N° 7/2016-2021, la Municipalité avait entrepris l'étude ayant pour but la réfection du terrain principal de football existant au centre sportif ainsi que son homologation pour des matches officiels. Pour le second terrain, celui-ci devait être inférieur aux normes (en termes de dimensions) pour ne pas sortir de la limite parcellaire, et être réalisé en herbe.

L'étude a été menée à terme, les soumissions étaient rentrées, notées et adjugées sous réserve de l'obtention du crédit, et le projet de préavis était en cours de finalisation. Toutefois, après avoir étudié les coûts du préavis, la Municipalité a envisagé de modifier le projet permettant de séquencer les coûts d'entretien du centre sportif.

Cette étude complémentaire a pour but de réaliser sur le terrain de football côté Jura un synthétique pouvant être homologué et servir pour tous les niveaux de jeux du football local. Le but de ce changement de stratégie est double :

- Conserver le terrain du bas en l'état et ainsi garder comme « droit acquis » l'homologation du terrain. Ce terrain pourrait être conservé en l'état une petite dizaine d'années. Il nécessitera toutefois un entretien soutenu.
- Réduire les coûts liés au centre sportif en ne transformant pour l'instant qu'un seul terrain de football. Pour rappel, l'idée initiale consistait à réaliser un terrain l'an prochain et le second l'année suivante (en fonction du PPA).

L'étude, les documents, les plans et les appels d'offres déjà réalisés dans le cadre du préavis N° 7/2016-2021 seront conservés et pourront être réutilisés ultérieurement lorsqu'il faudra reprendre le terrain du bas. Les résultats de la partie concernant l'aspect technique de transformation du terrain en herbe en synthétique provenant de la première étude est bien entendu réutilisée pour la présente étude, ce qui en diminue d'autant les coûts.

## 2. Description de l'étude

Documents de base de l'étude

- Liste des critères d'admission pour les terrains synthétiques en 1ère et 2ème ligues de l'Association Suisse de Football (ASF).
- La première étude réalisée par BS+R dans le cadre du préavis N° 7/2016-2021.

Périmètre de l'étude

Les aménagements projetés doivent être implantés dans les limites de la parcelle N° 411 qui est une parcelle privée de la Commune de Founex. Aucune emprise sur les parcelles adjacentes n'est prévue.

Pour rappel, cette parcelle est actuellement en Zone d'Utilité Publique (ZUP). Elle a une surface de 28'562 $m^2$ et elle abrite déjà les terrains du tennis club ainsi qu'un restaurant. La révision du PPA, actuellement en cours, pour transformer le PPA en zone sportive, permet sans problème cette modification de projet.

Plan général de la parcelle N° 411 :

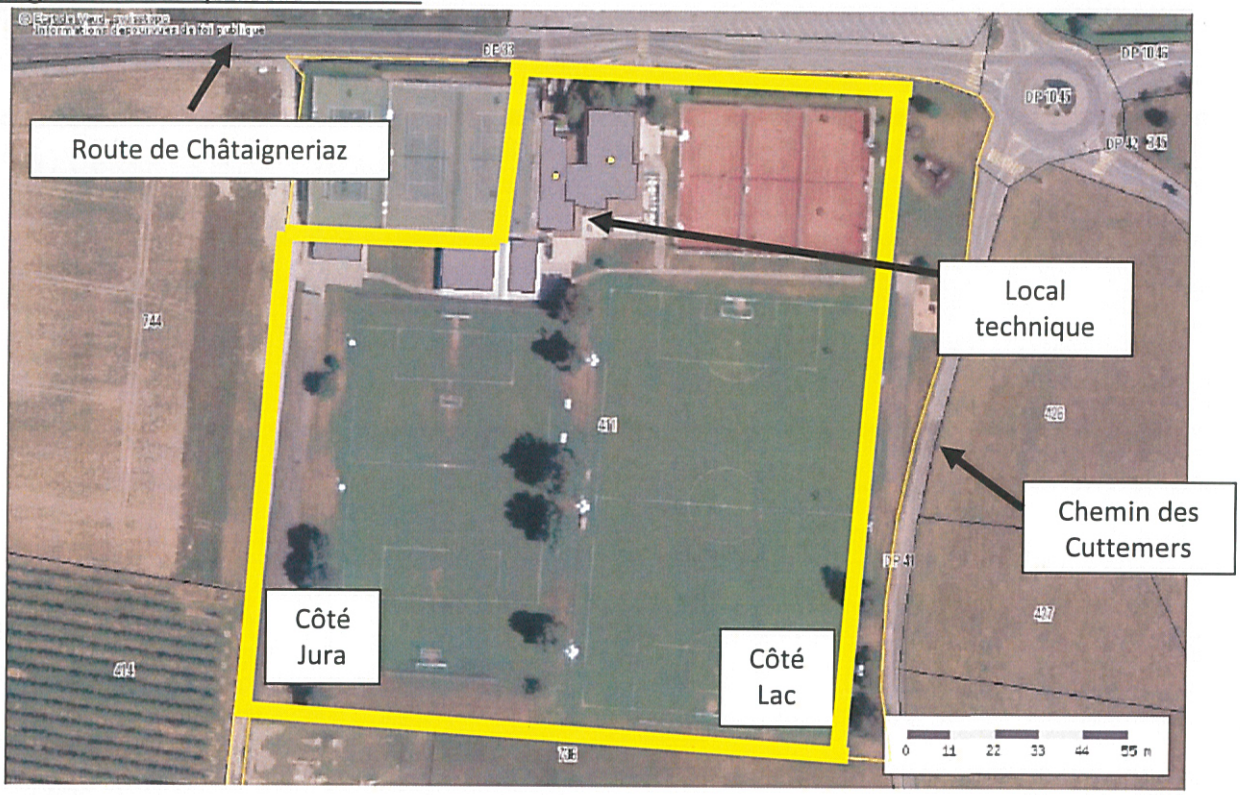


Objectifs de l'étude

Pour cette partie de l'étude, la Municipalité a fixé les objectifs suivants :

- Le calage altimétrique du terrain côté Jura doit être fait avec les dimensions standards de 100m x 64m.
- Les réseaux de drainage doivent être repris et la rétention adaptée pour ce futur terrain.
- L'arrosage doit être repris tout en conservant celui en place sur le terrain côté Lac.
- Le terrain aura un revêtement synthétique.
- Une estimation des coûts de réalisation du terrain aux mêmes dimensions mais en herbe devra être fournie.
- L'adaptation du tracé de la piste de course prévue dans le préavis de la place de jeux (N° 35/2016-2021).
- La mise aux normes de l'alimentation électrique alimentant et éclairant les infrastructures sportives (local technique, éclairage des terrains de football côté Lac et Jura et des courts de tennis). Cela inclus le remplacement de la totalité des luminaires par du LED.
- La mise en place d'un panneau d'affichage.

## 3. Description des prestations

L'étude portant sur les prestations d'ingénieurs civils sera réalisée par le même bureau qui a travaillé sur l'étude initiale (préavis N° 7/2016-2021), à savoir BS+R.

Toutefois, la première étude a mis en évidence une obsolescence des équipements électriques et sportifs en place, induisant l'obligation de changer la totalité des installations électriques sportives. Leur mise aux normes nécessite des compétences techniques spécialisées dans l'ingénierie des éclairages sportifs. C'est la raison pour laquelle un mandat en sous-traitance est prévu pour ce poste qui sera attribué aux SIG.

Prestations d'ingénieurs civils
C'est la norme SIA 103 qui sert de base à l'établissement des prestations attendues dans le cadre de ce mandat d'étude. A savoir :

- Projet de génie civil comprenant :
  - Projet d'ouvrage
  - Procédures d'autorisation :
    - Coordination avec l'ASF.
    - Enquête publique.
    - Obtention du permis de construire.
  - Appel d'offre et adjudication des travaux de génie civil (conformément à la Loi sur les marchés publics).

Prestations d'ingénierie éclairage et électrique
Les coûts de la partie ingénierie éclairage et électrique sont basés sur une offre des SIG, spécialistes dans les études des terrains de football. Elle comprend notamment :

- La coordination avec un électricien pour la mise aux normes du local technique.
- La réalisation des schémas de câblage au tableau électrique.
- L'établissement puis la notation du dossier d'appel d'offre.
- Le contrôle de la puissance électrique disponible.
- Le calcul et choix des mâts selon la vitesse moyenne du vent.
- Le contrôle de la pollution lumineuse et les mesures à appliquer.

## 4. Coûts de l'étude

Les coûts relatifs à cette étude se décomposent comme suit :

| | |
|---|---|
| Honoraires pour l'étude relative aux travaux de génie civil | CHF 38'000.00 |
| Honoraires pour l'étude relative à la partie ingénierie éclairage et électrique | CHF 17'500.00 |
| Divers et imprévus (10%) | CHF 5'500.00 |
| **Total HT** | **CHF 61'000.00** |
| TVA 7.7 % | CHF 4'697.00 |
| **Total TTC** | **CHF 65'697.00** |
| **TOTAL TTC Arrondi** | **CHF 66'000.00** |

## 5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, et compte tenu des explications qui vous ont été fournies ici, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE FOUNEX**

| | |
|---|---|
| **Vu** | le préavis municipal N° 49/2016-2021 concernant une demande de crédit d'étude complémentaire de CHF 66'000.00 TTC en vue de financer l'étude de l'agrandissement et de la transformation en synthétique du terrain de football côté Jura du centre sportif (crédit d'étude complémentaire au préavis N° 7/2016-2021) |
| **Ouï** | le rapport de la Commission des finances |
| **Ouï** | le rapport de la Commission des sports |
| **Attendu** | que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour |

**DÉCIDE**

| | |
|---|---|
| **D'adopter** | le préavis municipal N° 49/2016-2021 concernant une demande de crédit d'étude complémentaire de CHF 66'000.00 TTC en vue de financer l'étude de l'agrandissement et de la transformation en synthétique du terrain de football côté Jura du centre sportif (crédit d'étude complémentaire au préavis N° 7/2016-2021) |
| **D'accorder** | à cet effet un crédit de CHF 66'000.00 |
| **D'autoriser** | la Municipalité à financer ce montant par la trésorerie courante ou de recourir à l'emprunt si nécessaire |
| **D'amortir** | cet investissement par le biais du compte N° 9282.002 « Fonds de réserve pour constructions futures + autres investissements » |

Ainsi approuvé par la Municipalité le 8 octobre 2018, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

le Syndic : la secrétaire :

François Debluë Claudine Luquiens

Le municipal responsable :

Jean-Pierre Debluë

**Rapport de la commission des finances sur le préavis no 49/2016-2017 concernant une demande de crédit d'étude complémentaire de CHF 66'000.- TTC en vue de financer l'étude de l'agrandissement et de la transformation en synthétique du terrain de football côté Jura du centre sportif**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission des finances s'est réunie à la demande de la Municipalité le 8 octobre 2018 en présence de M. François Debluë, Syndic, de Mme Audrey Barchha ainsi que de MM Jean-Pierre Debluë et Denis Lehoux, Municipaux. Ils étaient accompagnés de Mme Claudine Luquiens, secrétaire municipale, de Mme Samantha Kucharik, boursière communale et de MM Adrien Vallotton et Christophe Hermanjat, chefs de service.

Le prévis nous été présenté par M. Jean-Pierre Debluë et M. Adrien Valloton et nous avons eu la possibilité de poser des questions y relatives.

**Préambule**

La présente demande de crédit fait suite à la demande faite avec le préavis no7 / 2016-2021. Celui-ci, d'un montant de CHF 63'000.-, prévoyait la construction du terrain synthétique en lieu et place du terrain actuel côté Lac ainsi que l'agrandissement du terrain côté Jura étant donné que celui-ci est actuellement trop petit pour être homologué avec les actifs.

Le crédit d'étude no7 a été utilisé et la procédure est allée jusqu'à l'appel d'offre avec soumissions rentrées. Toutefois, au vu des coûts estimés suite à ces soumissions rentrées, la Municipalité a décidé de modifier le projet afin de diminuer le coût d'investissement.

Il est noté et nous nous sommes également renseignés auprès de M. Valloton sur ce point, que passablement des aspects techniques traités dans ce premier préavis pourront être réutilisé pour celui-ci.

**Considérations**

Au vu de ceci, la commission des finances s'est étonnée du fait qu'un nouveau crédit d'étude, reprenant une bonne partie des éléments du premier puisse être d'un montant supérieur au précédent.

Monsieur Vallotton nous a remis toute une série d'explications quant aux coûts relatifs à ce nouveau crédit d'étude, qui n'étaient pas compris dans le premier. La majeure partie des coûts de cette nouvelle étude est relative aux installations électriques. Il y a également le fait que le drainage et le soutènement du terrain sont modifiés.

La commission des Finances regrette le fait qu'il ait fallu attendre la fin du processus suivant le préavis no 7 avant de se rendre compte que les coûts étaient trop importants et qu'une solution en utilisant le terrain côté Jura, sans toucher au terrain côté Lac était plus économique.

C'est peut-être une faute que l'on doit partager entre les différentes commissions ayant rapporté sur ce sujet. Il aurait très certainement été judicieux d'avoir un 1$^{er}$ budget estimé des 2 variantes avant même le dépôt du 1$^{er}$ crédit d'étude. On a malheureusement un peu le réflexe de se dire que « ce n'est qu'un crédit d'étude » mais cela devrait être beaucoup plus réfléchi dans des cas suivants.

La commune dispose également de chefs de service qui devraient pouvoir prendre en partie ces tâches relatives à une première estimation sans forcément déjà rentrer dans des activités qui sont déléguées à des tiers et qui du coup entraînent un coup supplémentaire pour la Commune.

En effet, on peut estimer que du fait de ce simple changement qui semble faire tout son sens maintenant, nous avons perdu près de 40'000.- !!

Il est à noter également que le nouveau projet tient uniquement compte d'une homologation du terrain synthétique pour la 1ère ligue. En effet si l'ensemble des installations devaient également être homologuée, les coûts en termes d'infrastructure seraient assez importants. Il est toutefois envisageable qu'un match de remplacement (à cause des conditions météo par exemple) puisse avoir lieu sur ce terrain.

Est comprise également dans cette nouvelle étude une estimation des coûts afin de mettre le terrain côté Jura aux dimensions officielles mais en herbe et non en synthétique.

Nous pensons également qu'une recherche de fonds dans les villages faisant partie de l'USTS mais n'ayant aucune installation sportive pour le club doit être entreprise et documentée, en plus de celles faites par exemple auprès du Fonds du Sport Vaudois.

**Conclusion**

La commission des Finances regrette le fait que le préavis No 7 / 2016-2021 soit allé à son terme avant de se rendre compte que les coûts engendrés par la variante retenue étaient trop élevés. Toutefois, la nécessité d'un terrain synthétique pour le club de l'USTS est bien avérée.

Nous attendons toutefois de la Municipalité que la recherche de soutien financier auprès de tiers afin de financer ce projet soit faite de manière approfondie.

Au vu de ce qui précède, les soussignés vous recommandent, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers

D'adopter le préavis municipal No 49 / 2016-2021 concernant une demande de crédit d'étude complémentaire de CHF 66'000.00 TTC en vue de financer l'étude de l'agrandissement et de la transformation en synthétique du terrain de football côté Jura du centre sportif (crédit d'étude complémentaire au préavis no 7 2016-2021)

D'accorder à cet effet un crédit de CHF 66'000.00

D'autoriser la Municipalité à financer ce montant par la trésorerie courante ou de recourir à l'emprunt si nécessaire

D'amortir cet investissement par le biais du compte No 9282.002 « Fonds de réserve pour constructions futures + autres investissements »

Fait à Founex, le 28 octobre 2018.

Les membres de la commission des Finances suivants

Laurent Kilchherr Marc Barbé Jean Righetti

Abstention : Gerhard Putman-Cramer

**Rapport de la commission des finances sur le préavis no 49/2016-2017 concernant une demande de crédit d'étude complémentaire de CHF 66'000.- TTC en vue de financer l'étude de l'agrandissement et de la transformation en synthétique du terrain de football côté Jura du centre sportif**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission des finances s'est réunie à la demande de la Municipalité le 8 octobre 2018 en présence de M. François Debluë, Syndic, de Mme Audrey Barchha ainsi que de MM Jean-Pierre Debluë et Denis Lehoux, Municipaux. Ils étaient accompagnés de Mme Claudine Luquiens, secrétaire municipale, de Mme Samantha Kucharik, boursière communale et de MM Adrien Vallotton et Christophe Hermanjat, chefs de service.

Le prévis nous été présenté par M. Jean-Pierre Debluë et M. Adrien Valloton et nous avons eu la possibilité de poser des questions y relatives.

**Préambule**

La présente demande de crédit fait suite à la demande faite avec le préavis no. 7 / 2016-2021. Celui-ci, d'un montant de CHF 63'000.-, prévoyait la construction du terrain synthétique en lieu et place du terrain actuel côté LAC pour le hisser aux normes 1ère ligue ainsi que l'agrandissement du terrain côté JURA pour l'amener aux normes 2ème ligue mais en le laissant engazonné.

Drainages et mise en place de luminaires adaptés aux nouvelles normes étaient aussi au programme de cette première étude (les tennis étaient aussi inclus).

Le crédit d'étude no. 7 a été utilisé et la procédure est allée jusqu'à l'appel d'offres avec soumissions rentrées. Toutefois, au vu des coûts estimés suite à ces soumissions rentrées, la Municipalité a décidé de modifier le projet afin de diminuer le coût d'investissement.

Il est noté, et nous nous sommes également renseignés auprès de M. Valloton sur ce point, que passablement des aspects techniques traités dans ce premier préavis pourront être réutilisés notamment pour celui-ci du coût du revêtement synthétique.

**Considérations**

Au vu de ceci, la commission des finances s'est étonnée du fait qu'un nouveau crédit d'étude, reprenant une bonne partie des éléments du premier puisse être d'un montant supérieur au précédent (tous les éléments de l'étude liés aux gradins, vestiaires, etc. traités par le premier préavis ne sont plus d'actualité et ne seront pas utilisés).

Monsieur Vallotton nous a remis une série d'explications quant aux coûts relatifs à ce nouveau crédit d'étude, qui n'étaient pas compris dans le premier. La majeure partie des coûts de cette nouvelle étude est relative aux installations électriques. Il y a également le fait que le drainage et le soutènement du terrain soient modifiés.

La commission des Finances regrette le fait qu'il ait fallu attendre la fin du processus suivant le préavis no. 7 avant de se rendre compte que les coûts étaient trop importants et qu'une solution en utilisant le terrain côté Jura, sans toucher au terrain côté Lac était plus économique.

Ceci constitue une erreur d'appréciation que l'on doit partager entre les différentes commissions ayant rapporté sur ce sujet. Il eut été judicieux d'obtenir un 1er budget estimé des 2 variantes avant même le dépôt du 1er crédit d'étude. Ceci donne l'impression que « ce n'est qu'un crédit d'étude » mais cela devrait être réfléchi en amont pour les dossiers ultérieurs.

La commune dispose également des chefs de service susceptibles de prendre en grande partie ces tâches relatives à une première estimation sans préalablement entreprendre des activités déléguées à des tiers qui entraînent un coût supplémentaire pour la Commune.

En effet, nous pouvons dès lors estimer que du fait de ce simple changement, la Commune a perdu près de CHF 40'000.-

Il est à noter également que le nouveau projet considère le terrain côté Lac comme bon pour le service encore plusieurs années et que nous garderons son homologation actuelle. Il est ainsi envisageable qu'un match de remplacement (à cause des conditions météo par exemple) puisse avoir lieu sur ce terrain.

La nouvelle étude s'attache à transformer uniquement le terrain côté JURA en changeant sa surface en synthétique (une variante gazon renouvelée est prévue) pour le rendre compatible avec une homologation dont le niveau n'est pas précisé, si ce n'est que cela doit être compatible « avec tous les niveaux de jeux local ». Une homologation réelle restera néanmoins faisable dans le futur si les abords peuvent être agrandis par modification du PPA.

Nous pensons également qu'une recherche de fonds est nécessaire dans les villages dans le giron de l'USTS - dont les habitants sont ou seront des utilisateurs - en plus de celles faites auprès d'autres organismes (par exemple auprès du Fonds du Sport Vaudois, Loto, etc.)

**Conclusion**

La commission des Finances regrette le fait que le préavis no. 7 / 2016-2021 soit allé à son terme avant de se rendre compte que les coûts engendrés par la variante retenue étaient trop élevés. Toutefois, la nécessité d'un terrain synthétique pour le club de l'USTS est avérée.

Nous attendons de la Municipalité que la recherche de soutien financier auprès de tiers afin de financer ce projet soit faite de manière plus approfondie.

Les soussignés estiment que les démarches peuvent déjà être entreprises par la Municipalité sans la nécessité d'un nouveau crédit d'étude, de ce fait, ceux-ci vous recommandent, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

De refuser le préavis municipal No. 49 / 2016-2021 concernant une demande de crédit d'étude complémentaire de CHF 66'000.00 TTC en vue de financer l'étude de l'agrandissement et de la transformation en synthétique du terrain de football côté Jura du centre sportif (crédit d'étude complémentaire au préavis no. 7 2016-2021)

Fait à Founex, le 31 octobre 2018.

Les membres de la commission des Finances suivants

Hervé Mange Lucie Kunz Harris François Girardin

Abstention : Gerhard Putman-Cramer

**Rapport de la commission des sports sur le préavis n. 49/2016-2021 concernant une demande de crédit d'étude complémentaire d'un montant de CHF 66'000.00 en vue de financer l'étude de l'agrandissement et de la transformation en synthétique du terrain de football côté Jura du Centre Sportif**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des sports a pris connaissance de ce préavis lors de la séance du 8 octobre 2018 organisé par la municipalité, en présence de M. François Debluë, Syndic, de Mme Audrey Barchha, ainsi que MM. Jean-Pierre Debluë et Denis Lehoux, municipaux, accompagnés de Mme Claudine Luquiens, secrétaire municipale, Mme Samantha Kucharik, boursière, ainsi que MM. Adrien Vallotton et Christophe Hermanjat, chefs de service, les membres de la Commission des sports ont pris connaissance du préavis mentionné.

Après avoir entendu les réponses aux questions posées, nous avons pu en débattre et nous positionner sur ledit préavis.

## Préambule

Faisant suite à l'étude présentée sous la forme du préavis no 7/2016-2021 lors de la séance du conseil communal du 7 novembre 2017 et approuvée à la majorité par les membres du conseil, la municipalité nous soumet une demande de crédit complémentaire pour adapter le projet en fonction des résultats révélés par cette première étude.

## Contenu

Sans revenir sur les questions de fond qui ont été débattues lors de l'établissement et l'acceptation de cette première étude, voici les différences à relever pour cette demande de crédit complémentaire.

Dans le préavis n°7/2016-2021, il avait été prévu initialement de créer le terrain synthétique côté lac et de refaire et modifier la taille de celui côté Jura. Après étude, il s'avère que le terrain côté lac peut être gardé en l'état peut-être encore pour une période allant de 5 à 10 ans, pour autant qu'il puisse être soulagé par l'utilisation de celui côté Jura suite à sa réfection, de préférence en synthétique. En optant pour cette variante, l'organisation des matchs pourra se faire de manière optimale pour le club. Le choix d'un terrain en synthétique permettra également une meilleure disponibilité pendant les périodes de mauvais temps pour les équipes de football, le grand public et différentes autres sociétés sportives de Terre Sainte.

L'étude complémentaire modifie l'aménagement pour offrir au final deux terrains de football à taille homologuée pour les équipes adultes et juniors de l'USTS. A ce propos, il est important de relever que la 1ère équipe de l'USTS conservera son stade aux Rojalets mais qu'elle pourra bénéficier en cas de mauvais temps des infrastructures de Founex et ainsi éviter des renvois de matchs.

Comme le terrain côté Jura va devoir subir de gros travaux de terrassement et de drainage incluant entre autre un nouveau bac de rétention qui n'était pas prévu à cet endroit dans le premier projet pour son agrandissement et sa mise en conformité, un montant de 38'000.00 CHF est demandé pour l'étude des travaux de génie civil. Nous relevons cependant que toutes les informations concernant le tapis et le revêtement synthétique sont déjà traitées dans la première étude (Préavis 7/2016-2021), et pourront être réutilisées.

A noter également que les gradins imaginés lors de la 1ère étude sont purement et simplement abandonnés. Renseignements pris auprès du bureau Schenk, il n'est en effet pas possible d'inclure les gradins pour une question de place car ils ne seraient pas disposés dans le bon sens de la pente. Ceci reviendrait à supprimer le passage entre les deux terrains et à créer un mur de soutènement supplémentaire.

La 1ère étude a également révélé l'obsolescence de la totalité des équipements électriques et sportifs qui doivent donc être remplacés. Cette étude nécessite des compétences techniques spécialisées dans les éclairages sportifs, et un mandat en sous-traitance sera de ce fait attribué au SIG correspondant au montant de 17'500.00 CHF mentionné dans la demande de crédit.

La commission a plusieurs fois demandé à la Municipalité que les communes de Terre Sainte puissent participer financièrement au projet. A ce stade du projet, il est peu probable qu'elles y consentent, sachant que la commune de Founex n'a elle-même pas participé aux différents projets sportifs des autres communes. Toutefois, nous espérons que la Municipalité poursuivra ses efforts dans ce sens sachant qu'une demande de subvention sera demandé au Fonds pour le Sport Vaudois, demande qui a toutes les chances d'aboutir.

## Conclusions

La Commission des sports rappelle que le préavis No 49/2016-2021 fait l'objet d'un rapport séparé, préparé par la Commission des Finances.
Au vu de ce qui précède, la commission des sports, estimant qu'il est important de promouvoir le sport dans notre village et dans la région en offrant des infrastructures de grande qualité pour la population, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis municipal n. 49/2016-2021 concernant une demande de crédit d'étude complémentaire de CHF 66'000.00 TTC en vue de financer l'étude de l'agrandissement et de la transformation en synthétique du terrain de football côté Jura du Centre Sportif.
Ainsi fait à Founex, le 16 octobre 2018

Pour la commission des sports :

Ana CACIOPPO

Andreas MÜLLER

Florence WARGNIER

Nicolas PAQUIER

Stefania IMPELLIZZERI

Letizia FARINE

Simon VAUCHER